



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 1er mars 2018

DÉLIBÉRATION

N° 13 - 01.03.2018

En exercice ...26
Présents 19
Votants25
Abstention0

**SERVICES TECHNIQUES
13. ETUDES ET TRAVAUX
BÂTIMENT – EQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE
Marchés de travaux pour la réhabilitation – Autorisation
de signature des lots 7, 14 et 16 au Président**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,
Le 1er mars,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 23 février 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET,
St. Clément des Baleines M. Gilles DUVAL, Mme Catherine JACOB,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Ghislaine DOEUFF (donne pouvoir à M. Jean-Louis OLIVIER), M. Gérard JUIN (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Jean-Paul HERAUDEAU, M. Didier BOUYER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), Mme Isabelle RONTE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle BINET.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20180301-D201813-DE
Reçu le 05/03/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 1er mars 2018

DÉLIBÉRATION

N° 13 - 01.03.2018

En exercice ...26
Présents19
Votants25
Abstention0

SERVICES TECHNIQUES 13. ETUDES ET TRAVAUX BÂTIMENT – EQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE Marchés de travaux pour la réhabilitation – Autorisation de signature des lots 7, 14 et 16 au Président

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 67,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 3^{ème} groupe de l'article 5.2 relatif à la construction, la réhabilitation, l'aménagement, la gestion et l'entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire, entérinés par arrêté préfectoral n°2500-DRCTE-BCL du 7 décembre 2017,

Vu la définition de l'intérêt communautaire approuvée par délibération n°99 du 28 septembre 2017 et notamment le 3^{ème} groupe de l'article 5.2, relatif à l'extension, la modernisation, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'équipement culturel « La Maline », à compter du 1^{er} janvier 2012,

Vu la délibération n°166 du 15 décembre 2011, portant sur le choix des prestataires pour la réalisation de diagnostics techniques et d'une étude de programmation,

Vu la délibération n°112 du 19 mai 2012, portant sur la validation d'un des quatre scénarii proposés dans le cadre de l'étude de programmation,

Vu la délibération n°87 du 28 mai 2015 et portant sur la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'équipement culturel « La Maline »,

Vu la délibération n°95 du 29 septembre 2016, relative à l'autorisation donnée au Président pour la signature et le dépôt du permis de construire,

Vu la délibération n°15 du 24 février 2016, relative à la validation de l'Avant-Projet Définitif,

Vu la délibération n°55 en date du 6 avril 2017 relative à la validation des études de projet et à l'autorisation de signature préalable des marchés de travaux donnée au Président,

Vu le procès-verbal en date du 15 décembre 2012 signée entre la Communauté de Communes et la Commune de la Couarde sur Mer, relative à la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers constituant l'équipement culturel « La Maline »,

Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 28 novembre 2016,

AR PREFECTURE

017-241700459-20180301-D201813-DE
Reçu le 05/03/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 1er mars 2018

DÉLIBÉRATION

N° 13 - 01.03.2018

En exercice ...26
Présents19
Votants25
Abstention0

SERVICES TECHNIQUES 13. ETUDES ET TRAVAUX BÂTIMENT – EQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE Marchés de travaux pour la réhabilitation – Autorisation de signature des lots 7, 14 et 16 au Président

Vu l'arrêté du maire de la Couarde sur Mer en date du 8 mars 2017, autorisant la réalisation des travaux du Permis de construire n° PC 017121 16 E0013,

Vu l'arrêté du maire de la Couarde sur Mer en date du 20 décembre 2017, autorisant la réalisation des travaux du Permis de construire modificatif n° PC 017121 16 E0013 M01

Vu l'avis favorable du Bureau du 12 février 2018,

Considérant que le marché de travaux de réhabilitation de l'équipement culturel La Maline publié le 21 octobre 2017, était décomposé en 16 lots ;

Considérant que le Conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président, par délibération en date du 15 décembre 2017, à signer 7 lots sur 16, pour un montant de 3 256 484,71 € HT :

- Lot n° 1 Terrassement – Gros œuvre :
 - o ECBL : 1 898 132,01€ HT, incluant l'offre de base ainsi que la PSE 1 et 2 ;
- Lot n° 2 Charpente métallique :
 - o DL ATLANTIQUE : 88 684, 60 € HT ;
- Lot n° 4 Menuiseries extérieures - Protections solaires :
 - o AGC SIGLAVER : 174 873,00€ HT ;
- Lot n° 10 Electricité CFO/CFA:
 - o EIFPAGE ENERGIE: 269 324, 58 € HT, incluant l'offre de base ainsi que la PSE 5;
- Lot n° 11 Chauffage – ventilation Plomberie sanitaires :
 - o ENGIE AXIMA : 358 357, 96€ HT ;
- Lot n° 13 Serrurerie et machines scéniques – tentures de scène :
 - o TAMBE : 358 239,00€ HT ;
- Lot n° 15 Equipement cinématographique :
 - o CINEMECCANICA : 108 873,56€ HT, incluant l'offre de base et les PSE 9 et 10 ;

Considérant que suite à l'analyse des offres des lots restants, le pouvoir adjudicateur a décidé :

1. d'attribuer les 3 lots suivants pour un montant de 528 707,00€ HT :
 - Lot n° 7 Métallerie – Serrurerie
 - o METALNEO : 116 323,99€ HT ;
 - Lot n° 14 Eclairages scéniques – Réseaux et équipements audiovisuels :
 - o MELPOMEN : 316 631,34€ HT, incluant l'offre de base et les PSE 6 et 7 ;
 - Lot n° 16 Fauteuils de spectacle et de cinéma
 - o MUSSIDAN : 95 751,67€ HT, incluant l'offre de base et les PSE 11, 12, 13 et 14 ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20180301-D201813-DE
Reçu le 05/03/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 1er mars 2018

DÉLIBÉRATION

N° 13 - 01.03.2018

En exercice ... 26
Présents 19
Votants 25
Abstention 0

**SERVICES TECHNIQUES
13. ETUDES ET TRAVAUX
BÂTIMENT – EQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE
Marchés de travaux pour la réhabilitation – Autorisation
de signature des lots 7, 14 et 16 au Président**

2. déclarer infructueux les 4 lots suivants, lesquels feront l'objet d'une nouvelle procédure :
 - Lot n° 3 Etanchéité
 - Lot n° 5 Cloisons – Doublages – Plafonds ;
 - Lot n° 8 Revêtement de sols – Faïences ;
 - Lot n° 9 Peinture ;

3. déclarer sans suite les 2 lots suivants, lesquels feront l'objet d'une nouvelle procédure :
 - Lot n° 6 Menuiseries intérieures – Revêtements muraux – Parquets bois
 - Lot n° 12 Monte-handicapés ;

Considérant que le montant total des 10 lots attribués à ce jour s'élève à 3 785 191,71€ HT ;

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2017 ;

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises susvisées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés de travaux de réhabilitation de l'équipement culturel La Maline avec les entreprises suivantes, ainsi que tous les actes y afférents, y compris leurs avenants :**
 - Lot n° 7 Métallerie – Serrurerie, à METALNEO pour un montant de 116 323,99 € HT,
 - Lot n° 14 Eclairages scéniques – Réseaux et équipements audiovisuels, à MELPOMEN, pour un montant de 316 631,34€ HT, incluant l'offre de base et les PSE 6 et 7,
 - Lot n° 16 Fauteuils de spectacle et de cinéma, à MUSSIDAN, pour un montant de 95 751,67 € HT, incluant l'offre de base et les PSE 11, 12, 13 et 14.

Affichée le : 5 mars 2018

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

AR PREFECTURE

017-241700459-20180301-D201813-DE
Reçu le 05/03/2018